

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, et le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

Étaient présents Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Guillaume CLAUZEL, Cédric MALRIEU, Cyril ROUSSEL.

Étaient absents excusés : Bernard LEGUEVAQUES, Olivier LOCATELLI-HOURS

Était absent : Renaud PACAREAU

Le Conseil Municipal s'est interrogé sur l'absence répétée de Monsieur Pacareau Renaud, conseiller municipal depuis l'installation du Conseil Municipal le 22 mai 2020.

Délibérations

POINT 1 TRAVAUX MONUMENT AUX MORTS

Vu le plan de financement :

Subvention octroyée par le Souvenir Français	1600.00 €
Subvention octroyée par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)	1480.00 €
Fonds propres de la commune	4320.00 €
TOTAL	<u>7400.00 € HT</u>

Le Conseil Municipal a décidé :

- De réaliser la rénovation du monument aux morts pour un montant de 7400.00 € HT soit 8880.00 € TTC
- A autorisé Mr le Maire à signer le bon de commande avec l'entreprise SARL RENAUD et fils de Belpech

POINT 2 : CCCLA : PROPOSITION ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE, DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION STRUCTURANTE DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas adhérer au groupement de commandes.

POINT 3 RENOUVELLEMENT CONVENTION GESTION DE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS ET LA COMMUNE D'AIROUX : ADOPTION CONVENTION DE GESTION 2020-2023

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec la Communauté de Communes ainsi que les avenants associés pour l'exercice des compétences : eau et assainissement.

POINT 4 TRANSFERT AMIABLE VOIE, RESEAU PLUVIAL, ESPACE VERT, DU LOTISSEMENT TLES PYRENEES SITUÉ CHEMIN DES PAGES : CESSION GRATUITE

Le Conseil Municipal :

A ACCEPTE l'intégration de la voirie, du réseau pluvial et de l'espace vert.

A DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire pour mettre en œuvre la procédure de transfert

A PRECISE que ce transfert se fera à l'euro symbolique et que les frais notariés seront à la charge du lotisseur CLAUZEL Régis.

A FIXE la valeur des biens cédés comme suit :

Terrain Voirie et espace vert : valeur du terrain 11160 €

Voirie : valeur des travaux 31071.60 € TTC

Réseau pluvial : valeur des travaux 17996.40 € TTC

A PRECISE les ouvertures de crédits suivantes sur le budget 2020 :

Terrains

En dépenses chapitre 041 article 2111 : 11160 €

En recettes chapitre article 1328 : 11160 €

Travaux voie et réseau :

En dépenses chapitre 041 article 2158..... 49068.00 €

En recettes chapitre 041 article 1328.....49068.00 €

A AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte notarié

POINT 5 LANCEMENT CONSULTATION POUR LES CONTRATS D'ASSURANCE

Vu les contrats d'assurance de la commune en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020,

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les contrats d'assurances de la commune

POINT 6 LOCATION ET MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR

Vu la proposition de renouvellement du photocopieur,

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la Sté Bureaux :

- Pour la location d'un photocopieur reconditionné OLIVETTI MF 222 avec scan pour un coût mensuel de 45.00 € HT avec un paiement trimestriel sur 21 trimestres.
- Pour la maintenance de ce photocopieur pour un coût à la page NOIR de 0.0060 € HT pour 10000 pages par an, et un coût à la page couleur de 0.0550 € HT relevé trimestriel

POINT 7 DOSSIERS DE SUBVENTIONS POUR 2021

Concernant les dossiers déposés en 2019 pour la programmation 2020 :

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal :

- Qu'une subvention d'un montant de 3317 € a été attribuée par le Conseil départemental, dans le cadre des amendes de police, pour les travaux de voirie chemin des Clauzes. Le montant des travaux estimatif (devis S2GP Goudronnage) s'élevait à 11055 € HT. Une actualisation du devis va être demandée.
- Qu'une subvention d'un montant de 4129 € a été attribuée par l'Etat, au titre de la DETR, pour les travaux de mise en accessibilité PMR du cimetière communal. Le montant estimatif des travaux (devis S2GP Goudronnage) s'élevait à 10322.5 € HT (avec option couleur béton désactivée)

Une demande d'actualisation de devis sera faite.

Concernant les dossiers déposés en 2020 pour la programmation 2021

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'en raison de l'installation tardive des équipes municipales due à l'épidémie de Covid 19, la date limite de dépôt des dossiers de subventions habituellement fixée fin octobre pourront être déposées jusqu'au 15 décembre 2020 (Conseil départemental, Etat au titre de la DETR)

Voirie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la voirie communale n° 4 en direction de Ricaud vers Caldeirou est à reprendre ainsi que le chemin d'en Cabanel. Des devis ont été demandés à l'entreprise Cazal et Puristhme. Un devis complémentaire a été demandé pour le chemin d'en Cabanel à l'entreprise Cazal.

la défense extérieure contre incendie : les demandes de subventions seront faites en 2021. Actuellement trois sites peuvent être bâchés : La Ginelle, Montplaisir et les Clauzes. Ce dossier est en cours d'étude.

Aménagement des espaces verts suite à l'étude réalisée par les élèves d'Auzeville : les investissements proposés devront se faire par phase. Priorité : curage de la mare et aménagement de l'emplacement du monument actuel lorsque celui-ci sera déplacé.

Les demandes de subventions seront validées lors d'un prochain conseil municipal

POINT 8 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020

Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une prime exceptionnelle de 500 € en faveur de la secrétaire de mairie particulièrement mobilisée pendant l'état d'urgence sanitaire

Discussions – Informations

Défense extérieure contre l'incendie : sujet abordé au point n° 6

Aude Solidarité : L'association Aude Solidarité fait appel au don suite pour les victimes de la catastrophe naturelle à Beyrouth. Après décision, le Conseil municipal ne souhaite pas verser une aide (votants 8 Pour 1 Contre 4 Abstention 3).

SPA (La société Protectrice des animaux) demande de subvention : Lecture du courrier de demande de subventions. Après décision, le Conseil municipal ne souhaite pas verser une subvention à la SPA (votants 8 Pour 2 Contre 3 Abstention 3).

Information Prime Covid agents école de Montferrand : Suite à la décision du Conseil Municipal ne souhaitant pas verser de prime aux agents communaux de l'école, la commune d'Airoux souhaiterait qu'une prime soit versée aux agents concernés (Nathalie 500 €, Héloïse 500 €, Christelle 250 € (présence partielle), Véronique 250 € (temps partiel). La commune d'Airoux versera la somme correspondante à la commune de Montferrand. Demande sera faite au conseil municipal de Montferrand.

Achats matériels pour le service technique : Il conviendrait de faire l'acquisition d'un karcher, d'un burineur et d'un groupe électrogène. Ces achats seront mutualisés avec la commune de St Paulet. Sur le principe le conseil municipal approuve ces acquisitions.

Arrêt de bus scolaire : Suite à la visite du service de transport scolaire de la Région Occitanie, il conviendrait de déplacer l'arrêt de bus, route de Soupex, pour des raisons de sécurité de montée et descente du bus. Le service du transport nous contactera pour cette mise en place.

Demande mise à disposition de la salle des fêtes : point supprimé car l'association ayant demandé s'est rétractée.

Mise en place de plots Route de Montmaur, au cimetière et à la Vierge : des plots ont été installés route de Montmaur, au cimetière et à la Vierge afin que les camions ne montent pas sur les trottoirs et bordures.

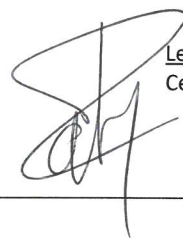
Nettoyage des caniveaux : prévoir le nettoyage des caniveaux régulièrement.

La grille du caniveau rue des Pyrénées route de Labastide d'Anjou est manquante, à remplacer.

Etude réglementation de la mare : Sauveur Gomez préparera pour le prochain conseil municipal un projet de règlement (règlement de pêche)

Demande utilisation de la salle des jeunes : Les adolescents de la commune souhaiteraient pouvoir utiliser la salle des jeunes. Le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture de cette salle aux adolescents. Cette utilisation pourrait se faire en partenariat avec le Comité des fêtes. Réflexion pour la gestion des clefs : un adulte pourrait être responsable du suivi des clefs.

Affiché le 20 octobre 2020 sur le tableau d'affichage de la mairie.



Le Maire
Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ , 1 ^{ER} ADJOINT	
Louis GILIS, 2 ^e ADJOINT et secrétaire de séance	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	Absent excusé
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	Absent excusé
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	